



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-062-2021-11

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience Département politique du médicament et des produits de santé

IDF-2021-11-23-00011 - Arrêté N° DOS/EFF/OFF/2021/110 portant
modification d'une licence (2 pages)

Page 3

IDF-2021-11-23-00012 - Arrêté N° DOS/EFF/OFF/2021/111 constatant la
caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-23-00011

Arrêté N° DOS/EFF/OFF/2021/110 portant
modification d'une licence

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2021/110

portant modification d'une licence

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021, publié le 11 août 2021, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 6 juin 1989 portant octroi de la licence n°78#001217 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise Centre commercial Leclerc (lot n°2) rue M. Berthelot et C.D. 13 à MAUREPAS (78310) ;
- VU** la demande en date du 15 octobre 2021 par laquelle Maître Andréa SOL, représentant juridique de Madame Julie IMBERT-RATLE et Monsieur Jean-Charles IMBERT, pharmaciens titulaires et représentants de la SELAS PHARMACIE BLEUE, sollicitent la modification de la licence n°78#001217 à la suite du changement de nom de rue de l'officine de pharmacie à MAUREPAS (78310) ;
- VU** l'attestation de la Mairie de MAUREPAS (78310) en date du 27 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que le Maire de MAUREPAS (78310) en date du 27 septembre 2021 certifie que la pharmacie sous enseigne « pharmacie bleue » est adressée avenue Gutenberg (zone d'activités Pariwest) à MAUREPAS (78310) ;

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de modifier l'arrêté en date du 6 juin 1989 susvisé afin de prendre en compte l'attribution de la nouvelle adresse postale ;

CONSIDERANT que les conditions d'exploitation de l'officine dont Madame Julie IMBERT-RATLE et Monsieur Jean-Charles IMBERT sont titulaires sont pour le reste inchangées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté en date du 6 juin 1989 portant création d'une officine de pharmacie à MAUREPAS (78310) et octroi de la licence n°78#001217 est modifié comme suit,

Les termes :

« Centre commercial Leclerc (lot n°2) rue M. Berthelot et C.D. 13 à MAUREPAS (78310) »

sont remplacés par les termes :

« avenue Gutenberg (zone d'activités Pariwest) à MAUREPAS (78310) ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3^e : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021.

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-23-00012

Arrêté N° DOS/EFF/OFF/2021/111 constatant la
caducité d'une licence d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2021/111

constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021, publié le 11 août 2021, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 29 avril 1943 portant octroi de la licence n° 93#001152 à l'officine de pharmacie sise 83 rue de la République (anciennement rue du Maréchal Pétain) à Saint-Denis (93200) ;
- VU** l'arrêté n°DOS/EFF/OFF/2021-06 en date du 20 janvier 2021 ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 71/73 rue de la République à SAINT-DENIS (93200) et octroyant la licence n°93#002546 à l'officine ainsi transférée ;
- VU** le courrier en date du 4 octobre 2021 par lequel Monsieur Rodolphe COHEN, titulaire et représentant de la SELAS PHARMACIE DE LA REPUBLIQUE, informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 71/73 rue de la République à SAINT-DENIS (93200) suite à transfert et restitue la licence n°93#001152 ;
- CONSIDERANT** que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 20 janvier 2021 susvisé, sise 71/73 rue de la République à SAINT-DENIS (93200) et exploitée sous la licence n°93#002546, est effectivement ouverte au public à compter du 1^{er} novembre 2021 ;
- CONSIDERANT** que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°93#002546 entraîne la caducité de la licence n°93#001152 ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Est constatée, à compter du 1^{er} novembre 2021, la caducité de la licence n°93#001152, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°93#002546, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 71/73 rue de la République à SAINT-DENIS (93200).

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021.

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT